

L'ECHO DES LONES

Bulletin d'information de l'Association des Riverains du Rhône
N° 55 - Mars 2017

Chez Mr PIALLA Quartier Robinson 26700 PIERRELATTE



Et c'est vrai !!!

EDITO

Bonne et Heureuse Année à tous, Meilleurs Vœux pour 2017.

Ces vœux, j'ai dû vous les présenter plus de vingt fois avec plus ou moins d'espoir, de conviction et parfois de découragement, tout cela vous avez pu le suivre et le vivre dans nos nombreux Échos des Lônes. Aujourd'hui ces souhaits sont réalité car, depuis la fin 2016, nous pouvons entendre **le doux ronronnement des caterpillars dans le lit du Rhône ! ENFIN !**

Après les tristement célèbres crues de 1993-94, avec mon ami Paul VALETTE, nous vous avons conviés à une réunion à la Chapelle des Pénitents un certain soir de février 1994. A l'issue de cette rencontre et à la demande d'un public nombreux et très remonté contre ces événements que personne n'imaginait possible depuis la mise en eau du canal Donzère-Mondragon, l'Association des Riverains du Rhône Bourg St Andéol-Donzère-Pierrelatte fut créée.

Au sein du C.A. cela fait vingt-quatre ans que je m'implique journallement dans la défense des riverains, en leurs noms, accompagné par des membres de l'association, j'ai rencontré tous les ministres responsables de l'environnement, nos députés, nos sénateurs, nos présidents de région et de département, j'ai travaillé dans bien des commissions pour le Plan Rhône avec la DREAL, au CODOST, au SIAGAR, etc... Je devrais être un président comblé et heureux, effectivement je le suis mais, malgré tout, j'ai un sentiment d'amertume et de tristesse en pensant qu'il aura fallu un quart de siècle pour arriver à ce résultat. Un quart de siècle à lutter contre l'hypocrisie, l'inconscience et la bêtise humaine de certains propriétaires, certains élus, certains services de l'état noyauté par des soi-disant écologistes plus intéressés par le vert des billets de banque et par ambition politique que par la sécurité des Riverains et de l'entretien du Rhône !

Je ne peux terminer cet édito sans avoir une pensée pour nos amis et compagnons de la première heure disparus trop tôt : Paul VALETTE, Alain CLAUDEL, Paul ROMIEU qui eux ne verront pas ces travaux tant désirés.

Je dois associer à ce résultat :

- . Jacques GRAND-SALENGROS, président des premières années, qui a su lancer l'association sur les bons rails,

- . Serge ALLIX, notre ingénieur de service qui osa battre les ordinateurs de la CNR avec son antique règle à calcul, aujourd'hui ses cotes et mesures se révèlent justes à la vue des travaux effectués,

- . Marie Paule COULOUVRAT, notre très dévouée et patiente secrétaire,

- . Yvan COULOUVRAT, notre trésorier qui me seconde dans mes diverses actions (CODOST notamment).

- . Les fidèles membres du bureau : Mauricette TERRENNE, Claude DEFUDE, Jean Marc DALAIN, Serge BAZILE, Gérard SIBOLDI, et tous les amis qui me soutiennent et me suivent dans nos multiples manifestations.

Le Président, René PIALLA

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
de l'Association des Riverains du Rhône
se tiendra le
Jeudi 23 mars 2017 à 18 H
à la Chapelle des Pénitents à Pierrelatte

Ordre du Jour :

- rapport moral du Président
- rapport financier du Trésorier
- renouvellement partiel du CA
- interventions des invités
- questions diverses

La cotisation 2016 reste inchangée à 20,00 euros.

La soirée se terminera par le verre de l'amitié.

Venez nombreux.

SIAGAR

2017 sera la dernière année de fonctionnement du SIAGAR avec la prise de compétence GEMAPI par le Communauté de Communes DRÔME SUD PROVENCE;

Compétence GEMAPI

La loi n° 2014-58 du 27/01/2014, portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a créé une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

A compter du 1^{er} janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre se verront automatiquement attribuer une compétence exclusive regroupant 4 missions de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- 1- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal ou plan d'eau ;
- 3- La défense contre les inondations et contre la mer ;

- 4- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Deux scénarios d'organisation territoriale de cette compétence sont à l'étude :

Scénario 1 : le SIAGAR disparaît et la Communauté de Communes DRÔME SUD PROVENCE se voit attribuer cette compétence obligatoire qu'elle gère directement.

Scénario 2 : le SIAGAR disparaît et la Communauté de Communes DSP qui a cette compétence décide de la transférer à un syndicat mixte interdépartemental.

Ce syndicat comprendrait les Communautés de Communes situées sur 3 départements, à savoir DSP 26 du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA/07) et Rhône Lez Provence (RLP/84).

Cette cohérence territoriale et de projets milite pour une mutualisation des compétences avec la création d'un syndicat.

Ce dernier scénario serait, pour nous Les Riverains du Rhône, certainement la meilleure solution en espérant avoir droit au chapitre. Nous nous sommes longtemps battus et investis pour obtenir ce SIAGAR auprès du maire de l'époque (Mr Jean MOUTON) et avec Mr Patrice VOLLAN, premier Président de ce syndicat, suivi par Mr Jean BERTRAND, tous deux décédés aujourd'hui. Merci Messieurs, vous avez fait un excellent travail. Espérant qu'un SIAGAR interdépartemental voit le jour afin de continuer et améliorer son implication pour notre sécurité à tous.

Programmation 2017 : travaux sur les digues

Le SIAGAR a estimé, à partir des visites d'auscultation des digues par le bureau d'études ARTELIA, les travaux à réaliser en 2017. A minima, il semble indispensable et urgent de :

- 1- Réparer la digue de Frémigière-Faïne sur la section abimée par des galeries de blaireaux (20 m). Une intervention urgente est à prévoir. Celle-ci a été chiffrée à 47 000 € pour les travaux, auxquels il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre.
- 2- Réaliser une étude d'avant-projet concernant la réparation de la digue Frémigière-Faïne au niveau de la Dalgonne (nord de la digue/section de 600 m) : parements béton très dégradés par galeries de blaireaux, fossé en pied de digue qui sape le talus de la digue.
La DREAL/USHO (ministère chargé de la sécurité des ouvrages hydrauliques) a mis en demeure le SIAGAR de procéder à une étude préalable dans les plus brefs délais.
- 3- Procéder à des réparations extrêmement localisées sur les 4 digues.

Entretien des digues 2017

Le SIAGAR fait procéder 2 fois par an, par une entreprise d'espaces verts, au débroussaillage des digues. Afin de minimiser les coûts, il a été réalisé en 2016 un passage complet en août (broussailles et cannes de Provence) suivi d'un nettoyage partiel en décembre en ne coupant que les cannes de Provence. Ces deux passages sont estimés à 20 000 € TTC pour 9 km de digues.

D'autres petits travaux d'entretien seront à prévoir.

ERIDAN

L'Assemblée Générale de PIERREDOMACHAL s'est tenue le 7 février 2017 à Malataverne. Par un brillant exposé de notre ami Jacques ZABO, il semblerait que le projet ERIDAN, au vu des différents documents, ne voit jamais le jour.

Le 7 mai 2014, au cours de l'étude, le cabinet PÖYRY a identifié un nouveau schéma d'investissement associant les projets Val de Saône et Gascogne-Midi et qui conduit à la levée de l'essentiel des congestions sur le réseau GRT gaz dans le sens Nord vers le Sud. L'étude PÖYRY montre que ce schéma d'investissement a le meilleur "coûts-bénéfices" pour la fusion des zones Nord et Sud.

Sur la base de ces éléments, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a proposé la création d'une place de marché unique au plus tard en 2018 fondée sur les investissements Val de Saône et Gascogne-Midi.

Certains contributeurs souhaitent que la CRE, dans la logique de maîtrise des coûts, annonce l'abandon du projet ERIDAN.

Le schéma de développement associant les projets Val de Saône et Gascogne-Midi s'inscrit dans le renforcement de ce corridor à un coût très inférieur à l'option ERIDAN dans un contexte où il est nécessaire de maîtriser l'évolution des coûts d'infrastructures. Dans le gaz, le projet MidCat (nouvelle interconnexion gazière entre la France et l'Espagne) illustre bien cet enjeu. La décision de lancer ce projet qui coûterait près de 3 milliards d'euros, dont plus de 2 milliards pour la partie française, ne saurait être prise sans études coûts-bénéfices solides. Ces études devront notamment identifier et quantifier les bénéfices pour chacun des pays concernés et pour l'Union Européenne, et organiser le financement du projet en relation avec ces bénéfices.

La CRE, conformément à la loi, agit dans toutes ses missions au bénéfice des consommateurs. Elle veillera à éviter qu'ils soient exposés à des coûts considérables pour construire des infrastructures dont l'utilité pour la construction du marché européen et la sécurité d'approvisionnement n'aurait pas été démontrée.

Pendant longtemps, les investissements dans les infrastructures gazières étaient tirés par la croissance de la consommation nationale (supérieure à 2 %/an). Aujourd'hui la consommation de gaz se stabilise : la dernière programmation indicative gaz retient des prévisions de consommation de gaz soit en recul, soit stables.

Dans son rapport 2016 sur les interconnexions, la CRE a souligné que, compte tenu de la capacité du système français à faire face à des crises d'approvisionnement, des capacités d'interconnexions supplémentaires avec l'Espagne n'auraient pas d'utilité pour la sécurité d'approvisionnement de la France.

Pour toutes ces raisons parmi tant d'autres, je ne pense pas que le projet ERIDAN soit un jour réalisé. Toutefois, il nous faut rester vigilants car le recours déposé par PIERREDOMACHAL et des particuliers, communes et autres associations, devrait être examiné dans les mois qui

viennent (juin-juillet). Il faut bien savoir que, pour nos décideurs, très souvent l'argent passe avec le bon sens !

A SUIVRE

CODOST

L'arrêté du 22 décembre 2013 fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Orientation et d'appui Scientifique et Technique (CODOST) du Service Central d'Hydrométéorologie et d'appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI). Le CODOST est composé de 48 membres. Reportez-vous sur le site www.legifrance.gouv.fr (JORF n°0033 du 8 février 2014, page 2332, texte n° 17).

Le Collectif des Riverains du Rhône (CRRA) a un poste de membre permanent et il est représenté par le Président du CRRA et/ou son représentant (René PIALLA, Yvan COULOUVRAT).

Suite à la réunion du CODOST du 2 septembre 2016 à Toulouse, un groupe de travail s'est constitué afin d'analyser les propositions de pistes pour le Projet Stratégique 2017-2020 du SCHAPI. Ce groupe de travail de 7 personnes, dont 1 membre du CRRA, a tenu 4 réunions afin de présenter au CODOST les recommandations qui pourraient être faites au SCHAPI et son réseau en vue de renforcer et mieux préciser ses axes stratégiques pour les années à venir.

Ces 4 réunions ont abouti à une 4^{ème} version définitive du Projet Stratégique 2017/2020 du SCHAPI qui a été adoptée en réunion plénière par le CODOST le 7 mars 2017 à Paris où le CRRA était représenté par le Président René PIALLA et son adjoint.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que les alertes d'urgence inondations seront adressées directement et simultanément aux mairies, aux SDIS et aux préfectures par SMS, courriel et téléphone. Recevront cette information les collectivités par abonnement gratuit car ce service est public.

Cette décision apportera plus d'efficacité et de rapidité dans l'information. Cette demande était portée par les Riverains du Rhône depuis de nombreuses années. C'est enfin accepté et décidé. Les communes connaissent mieux le Rhône que les préfets de passage.

Ne baissons pas la garde car nous gagnons maintenant régulièrement des batailles. Les 23 ans de vie de l'association servent les riverains et les collectivités contre vents et marées.

Pour info :

Vous pouvez suivre notre actualité sur le site internet :

[yes07.fr/Riverains du Rhone.htm](http://yes07.fr/Riverains%20du%20Rhone.htm)

Suite du « Plan Rhône »

Le vieux Rhône de Donzère à Mondragon, un site majeur pour un projet environnemental global. Troisième Plan 2014 -2018.

Il s'étend du sud de Viviers à Mornas, soit sur environ 29 km. Le débit réservé est de 75 m³/s depuis le 1er janvier 2014, pour un module de l'ordre de 1 500 m³ /s.

La CRRA constate avec satisfaction que l'on redynamise le vieux Rhône que l'on croyait dompter avec les aménagements CNR et autres. L'entretien de celui-ci fut longuement négligé ... péjorativement c'était « le vieux Rhône », il était sous perfusion vers une lente agonie, les conséquences furent désastreuses.

La communication des associations, riverains et les intervenants ne fut pas un « Long fleuve tranquille » quand il fallait aborder les problématiques liées à son entretien.

Troisième « Plan 2014- 2020 » Réhabilitation des îles et marges fluviales du Vieux-Rhône de Donzère à Mondragon .

Un chantier pour réactiver la dynamique du fleuve.

Les travaux qui ont démarré cette fin d'année 2016, ils ont les objectifs suivants :

- **La pérennisation et la mise en valeur des milieux aquatiques, Zones humides, zones utiles : restaurons leur fonctionnement !**
- **Le rétablissement de connexions hydrauliques et piscicoles, notamment avec les annexes du fleuve,**
 - **L'amélioration des écoulements du fleuve,**
 - **La diversification des espèces et des habitats.**

Et + Consulter le « Plan Rhône 2015 -2020 ».

Vieux-Rhône de Donzère à Mondragon

- Forts enjeux hydrauliques (crue) et écologiques
- Débit réservé 75 m³ /s depuis 2014.
- 29 km de linéaire (plus long tronçon court-circuité)

Dimensions exceptionnelles.

- Étude .Schéma directeur, 52 sites dont :
 - 29 îles = 67 km
 - 23 marges alluviales = 61.5 km.
- Répartis sur 3 régions, 4 départements et 13 communes.

Retrouvez les documents essentiels

Plan Rhône 2014 2020

http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/DP_PLAN_RHONE_2015-20208VDEF.pdf

CTC Rhône Moyen 2013

http://www.planrhone.fr/external-data/data/Files/Inondations/1_thematique/2_Concertation_CTC/2_CTC_Rhone_moyen/7eme_assemblee/Dossier_seance/fiche_7_Restauration_lones_CNR_WEB.pdf

Restauration hydraulique

http://www.planrhone.fr/external-data/data/Files/Inondations/1_thematique/2_Concertation_CTC/2_CTC_Rhone_moyen/5eme_assemblee/diaporama_presentes/7_restaurations_hydrauliques.pdf

http://www.cnr.tm.fr/wp-content/uploads/2017/02/2017_02_16cp_visite-chantier-travaux-pierrelattevf.pdf

Zones concernées du nord vers le sud (Donzère Mondragon)

Site 1

Lône Bavard
Lône de Lascombe
Lône de Caderousse
Casier de L'Aure
Lône St Féréol
Lône de la Berre
Lône de la Surelle
Lône de Maubert
Lône de Dion

Site 2

Lône de la Grange Ecrasée
Lône des dames

Site 3

Lône du Banc Rouge
Lône de la Désirade

Interventions types.

- _ Ouverture ouvrage Girardon et mise en place de pont cadre
- _ Démantèlement ouvrage Girardon
- _ Arasement de l'atterrissement

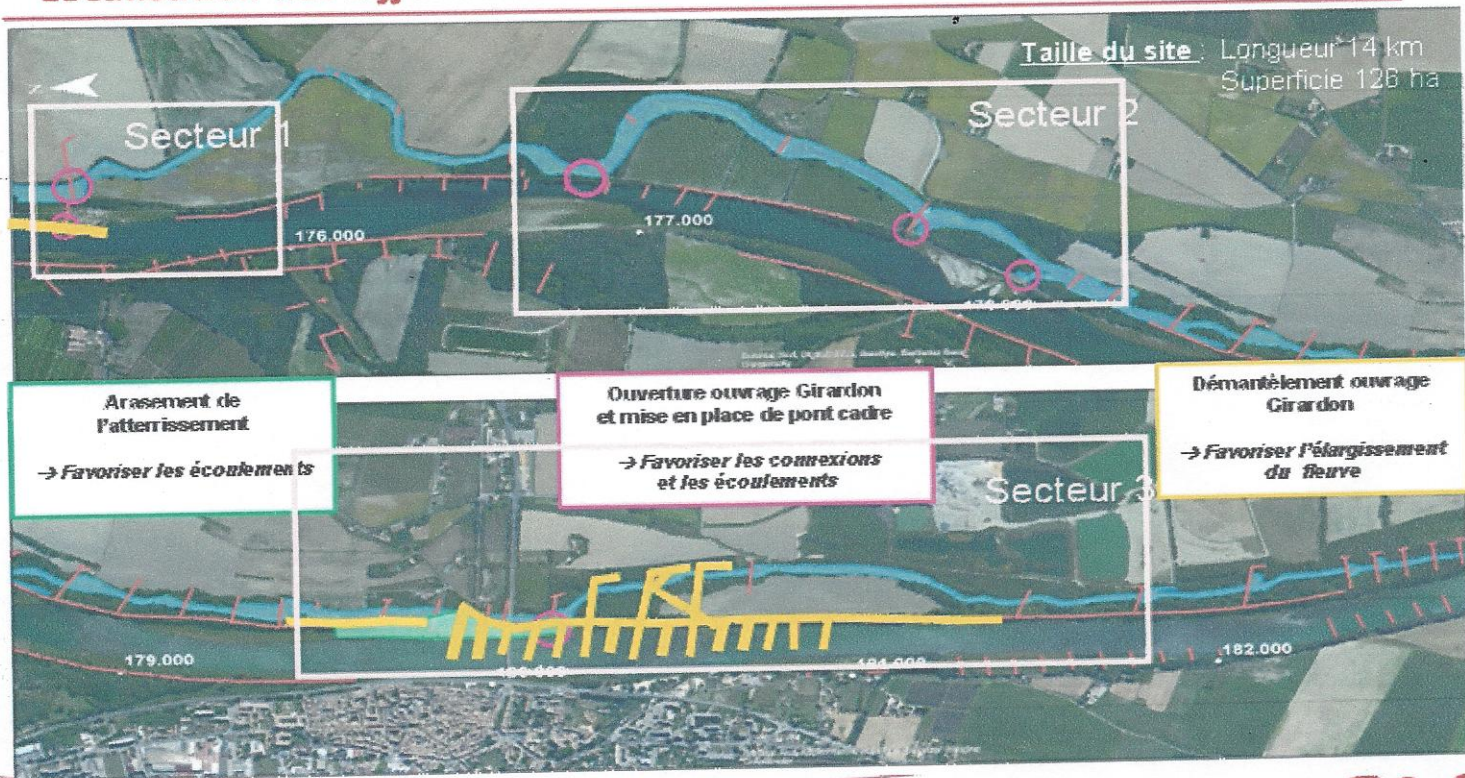
Que sont les aménagements Girardon ?

Il s'agit d'un système d'aménagement constitué de digues longitudinales basses (submersible), de tenons, d'épis, de barrages et de seuils construit entre 1880 et 1920 sur tout le linéaire du Rhône (essentiellement en aval de Lyon). L'objectif était de stabiliser le tracé du chenal, concentrer les flux en un chenal unique par le *barrage des bras secondaires*, *augmenter la profondeur du tirant d'eau* (car la diminution de la largeur du chenal favorise le creusement) et changer l'orientation des seuils pour en limiter la dangerosité

Cinquante ans après l'aménagement Girardon, il est constaté une accentuation de la sédimentation sur les marges alluviales, une diminution de la section d'écoulement en crue, un assèchement des zones humides.

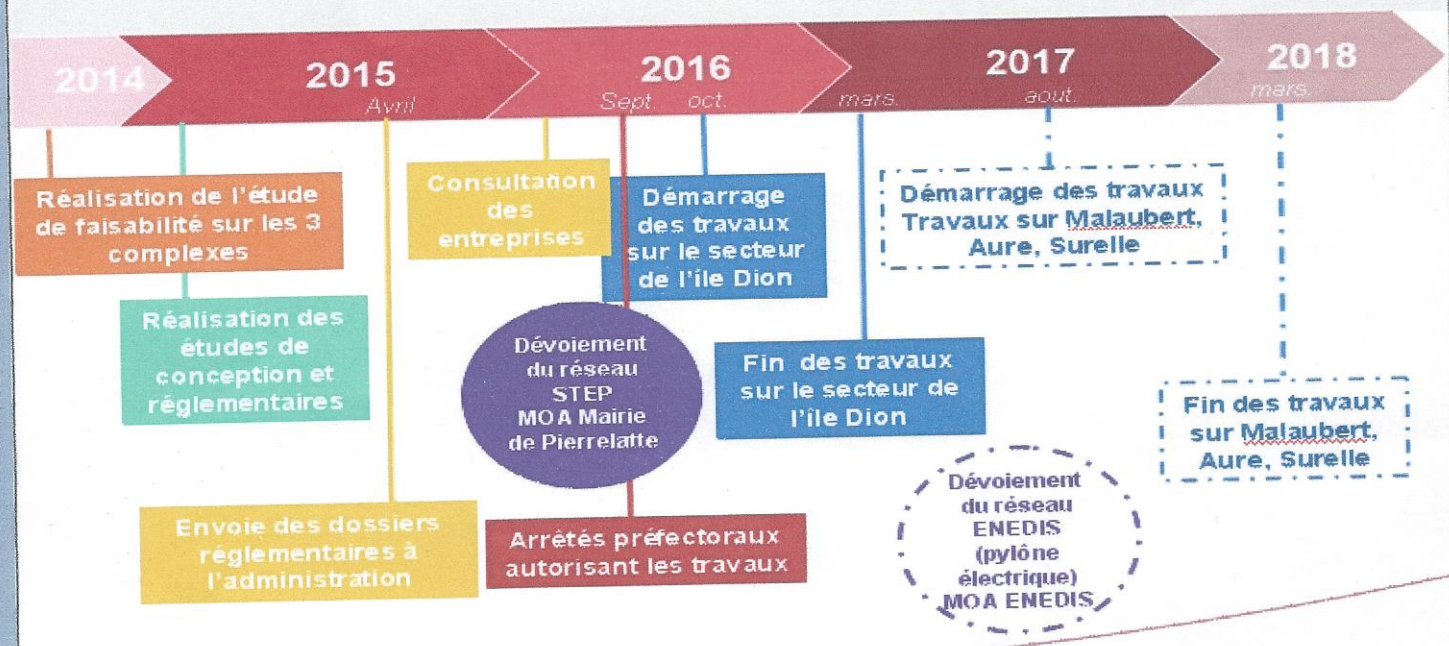
Il est plus facile de déplacer un fleuve que de changer son caractère. Proverbe Chinois.

Localisation des différentes actions de restaurations – Complexe 1



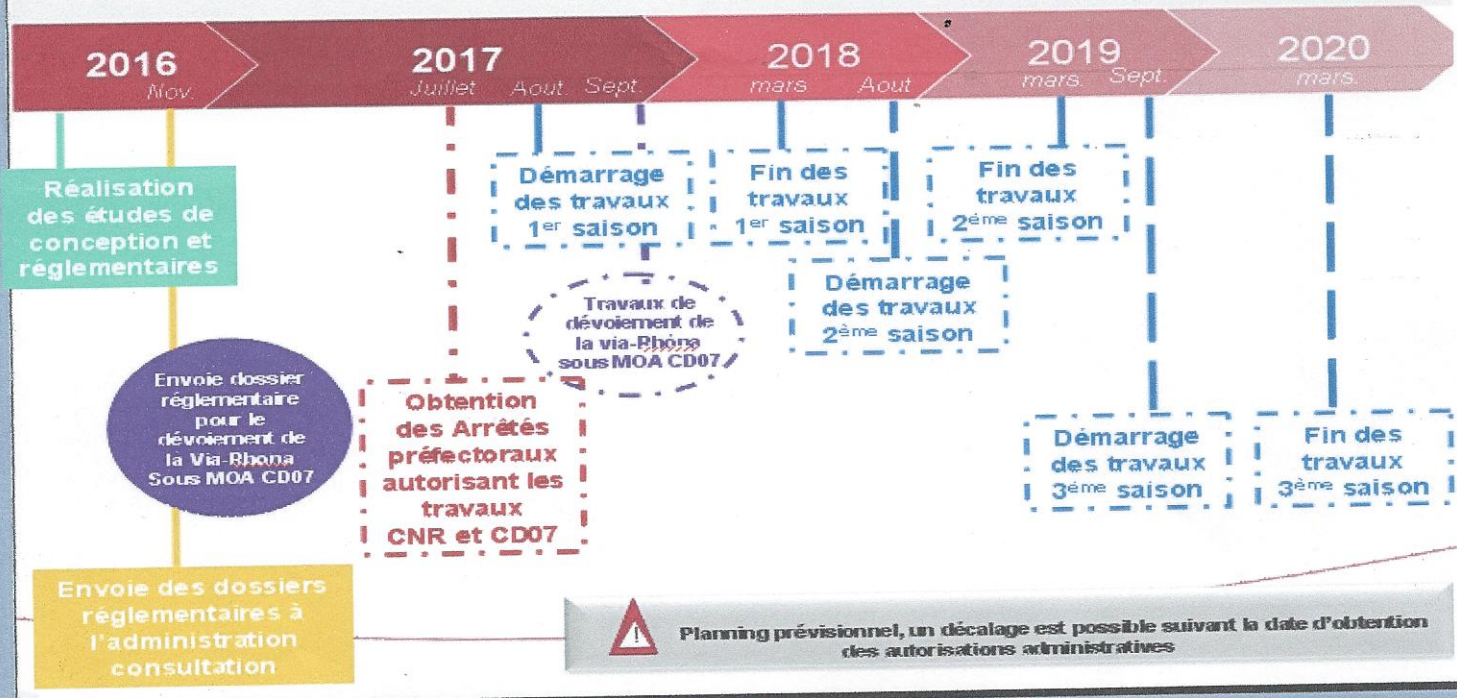
CNR

PHASE 1 : SITE PILOTE (COMPLEXE 1) PLANNING



CNR

PHASE 2 : LÔNE DE LA GRANGE-ECRASEE, DES DAMES ET DU BANC-ROUGE PLANNING



PHASE 3 : LÔNE DE LA DÉSIRADE PLANNING

